

Point d'information

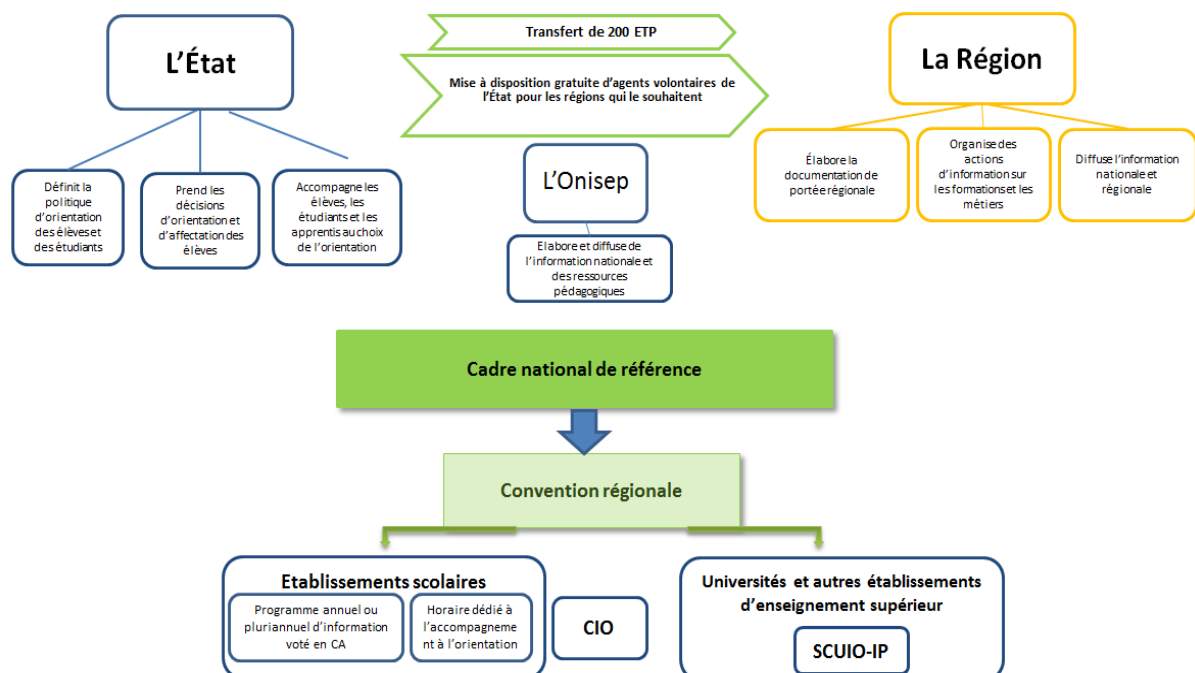
CALENDRIER DE L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE DE L'ORIENTATION

■ Cadre national de référence

- Le **cadre national de référence** relatif à la mise en œuvre des compétences de l'Etat et des régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaire, étudiant et apprenti va être prochainement signé par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation et de la jeunesse, Hervé Morin, président de l'association Régions de France, Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, François de Rugy, ministre d'Etat de la transition écologique et solidaire, Muriel Pénicaud, ministre du travail, et Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

Le texte précise les **compétences respectives de l'Etat et des régions dans l'exercice de leurs missions en matière d'orientation et d'information et les principes communs** guidant leurs actions afin de permettre une meilleure cohérence de leurs interventions. La copie de ce document est jointe au dossier.

Il est essentiel de se rapprocher des Régions afin de réfléchir à la mise en place de ces nouvelles dispositions et de préparer l'édition de la convention régionale.



Evolution du partage de compétences État/Région relatif à l'orientation
en application de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Point d'information

■ Publications des textes réglementaires

- **Le décret n° 2019-218 du 21 mars 2019 relatif aux nouvelles compétences des régions** en matière d'information sur les métiers et les formations est paru au JO du 23 mars 2019.
- **Le décret n° 2019-375 du 26 avril 2019 relatif à l'expérimentation de la mise à disposition des régions de fonctionnaires et d'agents de l'Etat** exerçant dans les services et établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale a été publié au J.O. le 28 avril 2019.
- Il est **important de faire connaître** ce dernier texte réglementaire aux régions afin de leur permettre de recourir à cette expérimentation et ainsi faciliter leurs interventions et leur bonne collaboration avec les services académiques.

■ Rapport de la Mission orientation dirigé par Pascal Charvet

- Le 5 octobre 2018, Jean-Michel Blanquer a chargé Pascal Charvet, inspecteur général honoraire de l'éducation nationale, **de diriger une mission d'expertise et d'accompagnement auprès des recteurs** pour la mise en œuvre de la nouvelle politique d'orientation. Cette mission comporte quatre volets principaux :
 - proposer des **modalités de collaboration entre le ministère de l'éducation nationale et les régions** pour la diffusion de l'information sur les métiers et les formations, en veillant à diffuser cette information de manière égale sur tout le territoire et à articuler l'action des régions avec le temps dédié à l'orientation dans les établissements scolaires ;
 - émettre **des propositions sur l'organisation et l'animation de l'ensemble des structures régionales liées à l'orientation** et veiller à leur bonne articulation avec l'office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) ;
 - réfléchir à la **redéfinition de la carte des centres d'information et d'orientation (CIO)** dans le cadre des nouvelles compétences des régions et du rapprochement des psychologues de l'éducation nationale (psyEN) des établissements scolaires ;
 - proposer et suivre, en lien avec Régions de France, des **expérimentations pour la mise en œuvre des modalités de l'orientation partagée**.

Les membres de la mission ont conduit un ensemble d'audiences et d'entretiens avec des acteurs en académie et au ministère de l'éducation nationale. Le **rapport issu de ce travail énonce des préconisations** pour faire évoluer le système d'orientation.

- Le cadre national de référence et le rapport de la Mission Charvet seront présentés à la presse le 28 mai puis le ministère organisera une rencontre avec les organisations syndicales.

■ Accompagnement des académies par la Mission orientation

- **La mission orientation**, afin de favoriser une collaboration partenariale régulée et efficace entre l'Etat et les Régions **rencontrera conjointement chaque région académique et chaque rectorat, en appui à la mise en place des expérimentations, tout au long de l'année 2019**. Les Régions seront associées, chaque fois qu'elles le souhaiteront. L'un des objectifs prioritaires de la mission est de travailler au plus près du terrain **sur les articulations fines** de la collaboration Etat/Région impliquée par les nouvelles compétences dévolues aux Régions. La Mission commencera dès le

Point d'information

mois de mai, assurera un suivi et produira un premier bilan de la mise en place de la réforme, au terme de ses différentes rencontres.

■ Le transfert des ETP des Dronisep

Calendrier du transfert financier aux Régions

